
Descriptif :

Le Livret Scolaire Unique : les ressources, des guides, l'assistance.

- Le livret scolaire unique

Vous retrouverez sur cette présentation les informations liées au LSU, pour le directeur et les enseignants. Pour accéder aux ressources, vous pouvez cliquer sur les différentes parties du puzzle.

Your
browser
does not
support
the video
tag.

- Le verrouillage des LSU

Les bilans périodiques non verrouillés ne seront pas conservés d'une année sur l'autre.

En cas de changement d'école ou d'établissement scolaire, y compris à l'occasion du passage entre l'école élémentaire et le collège, le livret scolaire est transmis à la nouvelle école ou au nouvel établissement par le biais de cette application. (arrêté du 31 décembre 2015 – article 8).

L'administration centrale (DGESCO et DNE) recommande donc fortement de verrouiller les bilans périodiques à la fin de chaque période, pour des raisons à la fois fonctionnelles et techniques.

Les bilans de cycle, verrouillés ou non, sont toujours conservés et suivent l'élève toute la durée du cycle.

Les établissements en import éditeur ne sont pas concernés par le verrouillage des bilans. Seuls les établissements en saisie manuelle dans LSU doivent verrouiller leurs bilans.

Pour poursuivre vos recherches ou accéder à des ressources complémentaires, vous pouvez accéder à la rubrique Gestion d'école —> [Applications 1D](#) dans l'intranet académique (Tout savoir sur le LSU), et sur [Le LSU](#).

Documents joints

 Fiche technique LSU (PDF de 386.9 ko)

Fiche techniques LSU à l'attention des directeurs d'écoles et des professeurs des écoles.

 Guide d'utilisation du LSU (PDF de 3.1 Mo)

Guide d'utilisation du Livret Scolaire Unique à destination des personnels.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.